

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
PRESQU'ILE DE
CROZON-
AULNE
MARITIME**

DEPARTEMENT
DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE CHATEAULIN

OBJET :

**Assainissement
non collectif –
Achats publics :
Avenants de
transfert,
autorisation de
signature**

**Date de
convocation :**
07/11/2022

**Membres en
exercice :**
35

**Nombre de
participants :**
30

**Nombre de
votants :**
34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

N°113/2022

Le 14 novembre deux mille vingt-deux, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BERTHELOT Patrick, M. BETRANCOURT Thierry, M. BLANCHARD Noël, Mme CALVEZ Michèle, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, M. DEVERRE Philippe, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, Mme GOBBE Dorothée, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUENEGUES Jean-Luc, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, M. LE MEROUR Joseph, M. LE MOIGNE Yves, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE PAPE Henri, M. LEBRUN Luc, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme MENU Marie-Hélène, M. MORVAN Henri, M. PASQUALINI Marc, Mme PORCHER Monique, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine ayant donné pouvoir à M. KERNEIS, Mme LE MEROUR Muriel ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, Mme MAUGEAIS Isabelle ayant donné pouvoir à M. LEBRUN, M. PRIGENT Pascal ayant donné pouvoir à Mme JAMBOU

Membre absent et excusé :

M. LEONARD Maxime

M. LASSAGNE est désigné secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Joseph LE MEROUR, Vice-Président en charge des travaux, de l'assainissement et de l'aménagement numérique.

La CCPCAM se prépare à exercer la compétence Assainissement Non Collectif au 1^{er} janvier 2023. Dans ce cadre, des contrats de prestations de service pour des contrôles d'assainissement, signés entre 8 communes et TPAe, vont être transférés à la CCPCAM.

Ces contrats comportent des prestations pour des contrôles d'assainissement non collectif et collectif et relèvent donc simultanément des compétences Assainissement Non Collectif et Assainissement Collectif, excepté pour la Commune de Landévennec pour laquelle le contrat ne concerne que des prestations pour des contrôles d'assainissement non collectif. Or, la CCPCAM prendra la compétence Assainissement Collectif au 1^{er} janvier 2024.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder à un transfert partiel de ces contrats par avenant pour ne transférer uniquement, en 2023, que les prestations qui relèvent du SPANC. La cession partielle de marché est opérée obligatoirement par voie contractuelle pour traduire l'accord des différentes parties et est constatée dans un avenant maintenant les droits et obligations issus du contrat initial. En ce qui concerne la Commune de Landévennec, il s'agit d'une cession totale de marché.

En conclusion, les transferts partiels de ces contrats se matérialisent par une scission du contrat en 2 contrats, lorsque le contrat initial concerne simultanément l'exercice de compétences transférées et l'exercice de compétences conservées par les communes concernées, avec dans ce cas la conclusion d'un avenant de transfert partiel pour constater la répartition des droits et obligations entre les parties et rendre cette répartition opposable aux titulaires, notamment sur le plan financier, les autres clauses des contrats demeurant également inchangées.

Ainsi, il convient d'autoriser le Président à signer les avenants de transfert des marchés communaux vers la CCPCAM concernant les prestations du SPANC.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 28 voix « pour » et 6 abstentions (M. BERTHELOT, M. CUSSET, M. DEFLOU, Mme DREUX, Mme LE MONZE, Mme PORCHER) :

- Autorise le Président à signer les avenants de transfert dont les projets sont joints à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Affiché le : 18/11/22

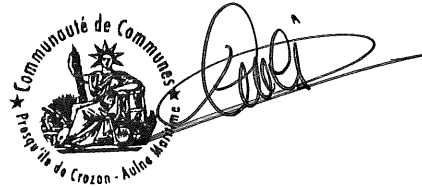
Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le secrétaire,

Ludovic LASSAGNE



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes, representing the name Ludovic Lassagne.